



## **XXVIIIème Réunion des ministres des Affaires Étrangères du Mécanisme permanent de consultation et de concertation politique, Groupe de Río.**

### **DÉCLARATION SPÉCIALE SUR LA SITUATION AU HONDURAS**

Devant les événements déplorables qui se sont produits en République du Honduras, les ministres des Affaires Étrangères du Mécanisme permanent de consultation et de concertation politique réunis à Montego Bay, en Jamaïque, ont rappelé que le 29 juin, au lendemain du coup d'État, les chefs d'État réunis à Managua pour le deuxième Sommet extraordinaire du Mécanisme, se sont prononcés en faveur de la restitution immédiate et inconditionnelle du Président José Manuel Zelaya au poste auquel il avait été élu de manière légitime, du rétablissement de l'ordre constitutionnel, de l'État de droit et des autorités légalement constituées en République du Honduras.

En ratifiant leur déclaration de New York du 22 septembre, les ministres ont rappelé leur condamnation du coup d'État, l'exigence de respect des droits de l'homme au Honduras et ont lancé un appel énergique afin que cesse le harcèlement du siège diplomatique du Brésil à Tegucigalpa et que soit garantie son inviolabilité, celle des personnes qui s'y trouvent ainsi que la liberté de mouvement de son personnel et de tout le corps diplomatique accrédité au Honduras, dans le plus strict respect de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques.

Ils ont exigé l'application, immédiate et intégrale, sans délai, de l'accord de Tegucigalpa/San José, signé le 30 octobre dans la capitale du pays, comme étant la formule de restauration de l'ordre constitutionnel dans le pays. Ils ont souligné que la restitution immédiate du Président constitutionnel José Manuel Zelaya est impérative et qu'elle doit être contrôlée par la Commission de vérification chargée de garantir l'application de cet Accord.

Ils ont indiqué que, pour le Groupe de Río, la restitution immédiate du Président José Manuel Zelaya au poste auquel il avait été élu par le peuple hondurien, est une condition indispensable pour le rétablissement de l'ordre constitutionnel, de l'État de droit et de la vie démocratique au Honduras, ainsi que pour la normalisation des relations de la République du Honduras avec le Groupe de Río et pour que soit rendue possible la reconnaissance des résultats des élections prévues pour le 29 novembre prochain.

5 novembre 2009.